

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Date de la Convocation : 19/02/15

Date d'affichage : 19/02/15

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, GUENOT-QUERMEL Véronique, LANTELME Laure, PONCET Ghislaine, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et MM. PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, MANIGAND Frédéric et JAUSSAUD Florimond,

Étaient excusés ; Mmes CHABANNE Pascale ayant donné pouvoir à M. LAY Christian et LONGEPIERRE Bernadette et M. GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29/01/2015
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Délibération concernant les modalités de mise en œuvre de la modification simplifiée du PLU
- Compte Administratif 2014, Compte de Gestion 2014 et Affectation du résultat 2014
 - Du budget principal
 - Du budget assainissement
 - Du budget photovoltaïque
- Taux d'imposition
- Fonds de Solidarité pour le Logement

- Elections départementales du 22 et 29 mars 2015 ; validation des tableaux de tenue du bureau de vote
- Demandes de subvention
- Diverses manifestations (Marché de printemps, matinée de nettoyage, matinée fleurissement ...)
- Questions diverses

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2015

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2015 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Conseil Communautaire : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au Conseil Communautaire qui s'est tenu le 23 février 2015 à Crottet et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- FINANCES ;

- * Admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant le budget ordures ménagères ; 1 919,50 €,
- * Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements concernant la Base de Loisirs et l'aménagement des BUCHETS à Saint-Jean-sur-Veyle,
- * Approbation du Compte Administratif 2014 et du Budget Primitif 2015 du CLIC.

- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ;

- * Création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité,
- * Création d'un service commun d'instruction des Autorisation du Droit des Sols ; 9 communes ont donné leur accord de principe,
- * Information sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- ECONOMIE ;

- * Attribution d'une servitude de passage à la SCI AJ DESCHAMPS en zone artisanale à Saint-Cyr-sur-Menthon.

- ENVIRONNEMENT ;

- * Bilan d'activité du SPANC ; émission d'un avis favorable sur le rapport annuel d'activités 2014 du nombre de contrôle réalisés,
- * Tarifs des vidanges groupées et services liés ; fixation de la grille tarifaire des différentes prestations de vidanges qui seront refacturées aux usagers.

- BASE DE LOISIRS ;

- * Approbation des tarifs 2015 ; tarifs de la plage, pour les locations d'hiver, promotionnels en fonction du remplissage et pour la nouvelle activité de laser game,
- * Création des différents emplois saisonniers pour l'été 2015.

Commission environnement : M. Georges-Laurent HYVERNAT, 2ème adjoint Conseiller Municipal, délégué à la commission Environnement, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion de la commission qui s'est tenue le 16 décembre 2015 à Saint-André d'Huiariat et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Bilan de l'activité 2014 du SPANC,
- Campagne de réhabilitation des ANC ; 50 Assainissements Non Collectifs sur le canton sont à réhabiliter dont 10 sur Cruzilles-Lès-Mépillat,
- Mise à jour des listes des « redevables ordures ménagères »,
- Montant des amendes pour dépôt sauvage de déchets.

Commission Sports, Loisirs, et jeunesse : Mme Anne-Marie ETOURNAY-BOULARD, Conseillère Municipale, déléguée à la commission Sports, Loisirs et Jeunesse expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion de la commission qui s'est tenue le 4 décembre 2015 à Cruzilles-Lès-Mépillat et dont l'ordre du jour appelait les points suivants ;

- Rencontre avec le club de rugby et le club de basket,
- Fixation des tarifs accordés dans le cadre des subventions aux associations ;
- Base de loisirs ; préparation budgétaire pour l'année 2015.

Syndicat locaux :

Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne : M. Georges-Laurent HYVERNAT, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au comité syndical qui s'est tenue le 11 février 2015 à Mongneneins et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Adoption du Compte Administratif, du Compte de Gestion et de l'affectation du résultat 2014,
- Participation 2015 des communes adhérentes ; 839 € pour Cruzilles-Lès-Mépillat,
- Convention de mandat pour les différentes restaurations à venir.

Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne : M. Frédéric MANIGAND, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au comité qui s'est tenu le 24 février 2015 à Bey et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Visite des nouveaux locaux,
- Adoption du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat 2014,
- Adoption du Budget Primitif 2015,
- Programmation des travaux à venir,
- Augmentation du tarif de l'eau ; 1% sur la part syndicale.

Commissions communales :

Commission Bâtiments - Matériel : Réunion de la commission du 21 février 2015 ; rapport de « visite sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des Etablissements Recevant du Public » de la commune. Des devis seront sollicités.

Commission Voirie – Chemins – Assainissement : tour des places de la commune et de leurs aménagements ; des devis seront sollicités

* Révision sous forme « allégée » n°1 du PLU : définition des modalités de mise à disposition du public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU, visant :

- à préciser les orientations d'aménagement sur le « secteur Ouest »,
- à agrandir légèrement le périmètre en bordure de RD 96A.

L'objectif est de générer des opérations urbaines cohérentes et de tenir compte de la problématique de sécurisation routière par rapport à la route départementale.

Monsieur le Maire présente le projet de modification simplifiée n°1.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, avec une abstention et onze voix pour :

- CONSIDERE que le projet de modification simplifiée n°1 est prêt à être notifié aux personnes publiques associées.
- CONSIDERE que le projet de modification simplifiée n°1 pourra ensuite être mis à disposition du public.
- DECIDE de mettre le projet de révision sous forme « allégée » n°1 accompagné des autres pièces du dossier à la disposition du public, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé, qui seront déposés à la mairie de Cruzilles-Lès-Mépillat pendant 30 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 13 avril au 19 mai 2015 inclus.
- INFORME que ces modalités de mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

* Budget communal - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2014

Le Président, M. Christian LAY, cède sa place à M. Alain PONCET, Maire-Adjoint, qui propose le Compte Administratif 2014 au vote de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte administratif laissant apparaître pour l'exercice 2014 un excédent d'investissement de 23 388,96 € et un excédent de fonctionnement de 109 479,67 €.

* Budget Communal - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAY, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 de la Commune ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que les compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

* Budget communal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2014 ainsi que le compte de gestion 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 109 479,67 €.

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- à la section d'investissement au compte 1068 "Réserves" : 109 479,67 €.

* Budget Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2014

Le Président cède sa place à M. Alain PONCET, Maire-Adjoint, qui propose le Compte Administratif 2014 du budget assainissement au vote de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte administratif laissant apparaître un déficit d'investissement de 215 404,02 € et un déficit de fonctionnement de 4 771,60 €.

* Budget Assainissement - Approbation du compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAY, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 du Service Assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

* Budget Assainissement - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2014 ainsi que le compte de gestion 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 13 255,29 €,

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- à la section de fonctionnement au compte 002 "Excédent antérieur de fonctionnement reporté" : 13 255,29 €.

* Budget photovoltaïque - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2014

Le Président, M. Christian LAY, cède sa place à M. Alain PONCET, Maire-Adjoint, qui propose le Compte Administratif 2014 du budget photovoltaïque au vote de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte administratif laissant apparaître un excédent d'investissement de 34 976,08 € et un excédent de fonctionnement de 2 869,13 €.

* Budget photovoltaïque - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAY, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 de la Commune ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

* Budget photovoltaïque - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2014 du budget photovoltaïque ainsi que le compte de gestion 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 3 686,28 €.

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- à reporter en investissement au compte 1068 "Réserve" : 3 686,28 €.

* Taux d'imposition 2015

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer pour l'année 2015 sur la reconduction ou la revalorisation des taux d'imposition qui avaient été votés en 2014 et ce à savoir ;

- taxe d'habitation à 12,15 %,
- taxe foncière bâti à 14,21 %,
- taxe foncière non bâti à 40,26 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

➤ Décide, pour l'année 2015, de revaloriser les taux d'imposition actuels et ce à savoir :

- taxe d'habitation à 12,39 %,
- taxe foncière bâti à 14,49 %,
- taxe foncière non bâti à 41,07 %.

* Participation au FSL (Fond Solidarité Logement)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de reconduction de la participation au Fond Solidarité Logement de la commune au Conseil Général pour l'année 2015 et ce à savoir 0,30 € par habitant. Il précise que la population légale de Cruzilles-Lès-Mépillat au 1^{er} janvier 2015 est de 851 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de reconduire la participation de la commune au FSL et ce à hauteur de 0,30 € par habitant pour l'année 2015,
- De donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Elections départementales du 22 et 29 mars 2015 ; validation des tableaux de tenue du bureau de vote

Proposition est faite d'un planning de tenue du bureau de vote par l'ensemble de l'équipe municipale pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

* Demandes de subventions pour le budget 2015

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de subventions. Après prise de connaissance de ces demandes, le Conseil Municipal décide de :

- Verser une subvention aux associations ou organismes suivants, pour l'année 2015 ;
 - > Le Centre Léon Bérard 120€
- De ne pas donner suite aux demandes suivantes ;
 - > Le Secours Catholique de l'Ain
 - > Les Chambres des métiers et de l'Artisanat de l'Ain

* Questions diverses

1^{er} Marché de printemps : le dimanche 22 mars 2015 dès 8h00

Nettoyage de printemps sur la commune : le samedi 28 mars 2014. Rendez-vous est donné à la Halle Concordia à 8h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,
Le 26 février 2015
Le Maire,
Christian JAY

